



PREAVIS N°25/2024

**de la Municipalité au Conseil
communal**

**Demande de crédit pour l'amélioration
de l'éclairage public par le
remplacement des luminaires
existants à LEDs**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

L'éclairage public est un sujet de préoccupation au cœur des problématiques d'économie d'énergie, de développement durable et de pollution lumineuse. Mis sur le devant de la scène lors de la pénurie d'électricité de 2022/2023, chaque commune a dû œuvrer en urgence afin de réduire sa consommation et repenser à moyen terme les différentes mesures pouvant être mises en place.

Nous sommes actuellement confrontés à des demandes contradictoires avec notre infrastructure d'éclairage existante : nous devons économiser l'énergie et réduire la pollution lumineuse nocturne tout en maintenant une luminosité adéquate pour assurer la sécurité des déplacements des individus.

Pour le moment, le compromis adopté à la suite du préavis N°14/2022, qui portait sur une demande de crédit destinée à autoriser une extinction ponctuelle de l'éclairage public, est l'extinction totale de l'éclairage. Actuellement, l'extinction de l'éclairage est programmée de 00h30 à 04h30. Bien que cette mesure nous ait permis de réaliser des économies d'énergie et de limiter les impacts de la pollution lumineuse, elle a engendré des préoccupations concernant l'insécurité et compliqué les déplacements de nuit.

Afin de mieux répondre aux différents besoins, la Municipalité propose au Conseil communal un projet visant à concilier les impératifs d'un éclairage de qualité et l'engagement envers le développement durable, marquant une étape importante dans notre progression vers un avenir écologique et responsable.

OBJECTIFS DU PRÉAVIS

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs. Il est à relever que les mâts existants correspondent toujours aux normes.

Grâce au remplacement des luminaires, la commune sera également en phase avec la politique de la Confédération et celle du Canton (stratégie énergétique 2050 qui avait été approuvée par la population vaudoise avec un taux d'acceptation de 73,5 % lors de la votation de mai 2017).

INFRASTRUCTURE ACTUELLE

Le réseau d'éclairage public de la commune de Roche comprend un parc lumineux de 304 luminaires, constitué de 3 modèles différents.

La majorité de ces points lumineux sont équipés de lampes à halogénures métalliques et de lampes à sodium, technologies connues pour leur forte consommation énergétique.

A ce jour, 79 luminaires sont déjà équipés de LED. En effet, la Municipalité a initié la transition vers un éclairage plus respectueux de l'environnement avec le remplacement des lampes de la rue Vers-la-Gare et de celle du Bord du Mont. De plus, les installations d'éclairage public récemment mises en place, notamment dans les secteurs du Grand-Cercllet et de la route de l'Allex, ont été directement équipées de LED.

De notre parc actuel, il reste 225 points lumineux à changer, dont certains sont encore des luminaires à sodium (SOH) ou d'autres à halogénures métalliques (IOM).

DETAILS DU PROJET

La Municipalité, dans une perspective d'économie de coût, propose de réaliser cette étape en une seule phase. En effet, un plan comportant plusieurs phases permettrait de répartir les coûts sur plusieurs années, mais reviendrait finalement plus cher, car nous ne bénéficierions plus de l'économie d'échelle.

Le remplacement de ces luminaires permettrait de réduire de plus de 50 % (cf. rentabilité financière) notre consommation d'énergie et de trouver un meilleur compromis pour l'éclairage nocturne. Actuellement, la gestion des luminaires est assurée par Romande Energie, qui intervient sur demande et directement sur l'armoire d'alimentation de l'éclairage public concerné. Ce système n'offre que deux réglages : allumé (ON) ou éteint (OFF). Grâce au remplacement par des luminaires LED, l'intensité lumineuse peut être réduite selon l'abaissement choisi par la Municipalité.

Tous les nouveaux points lumineux seront programmés en usine en fonction de leur emplacement, à savoir :

- **Route cantonale – RC 780 :**
La Municipalité se conformera aux exigences légales imposées par le Canton pour des questions de sécurité.
- **Centre du village et routes de desserte – variante des abaissements**
Abaissement de 50 % de 20h00 à 23h00 et abaissement de 75% de 23h à 05h00

La question d'intégrer ou non un système de télégestion, avec ou sans détection de mouvement a été étudiée, et le coût a été chiffré. Cette option se traduirait par un surcoût d'environ CHF 130'000. Plus flexible, ce système permet de moduler l'intensité des luminaires et d'activer un éclairage plus intense seulement en cas de passage. Néanmoins, il impliquerait également un contrat de maintenance plus contraignant. Après différentes visites auprès de communes équipées d'une telle technologie, la valeur ajoutée ne paraît pas significative, du moins, pour le moment. Cette option pourrait toujours être envisagée par la suite si le besoin se fait sentir.

COÛTS

Le coût pour ce changement de luminaires (y compris démontage, pose et raccordement), comprenant également la mise en place des 6 armoires manquantes pour la pose des compteurs s'élève à CHF 256'000.-.

	SECTEUR	NOMBRE DE LUMINAIRES A CHANGER	COÛTS CHF
AVANT PROJET <i>Contrôles et relevés sur site</i>			2'100
LUMINAIRES <i>Démontage, fournitures, pose et raccordement</i>	ROCHA001	21	16'550
	ROCHA002	19	16'400
	ROCHA003	90	67'900
	ROCHA004	15	11'850
	ROCHA005	18	14'450
	ROCHA007	21	19'050
	ROCHA008	9	6'850
	ROCHA009	0	0
	ROCHA010	23	21'600
	ROCHA011	8	5'950
	ROCHA012	1	900
	ROCHA013	0	0
	ROCHA014	0	0
	ARMOIRES ELECTRIQUES		
GESTION PROJET			9'900
DIVERS ET IMPREVUS (5%)			11'275
	TOTAL HT		236'775
	TVA 8.1%		19'178.80
	TOTAL TTC (arrondi)		256'000

Ce projet fait sens par les économies de courant comme la diminution importante des coûts, entre 60 % et 70 %, ce qui représenterait environ CHF 18'000.-. L'investissement pourra être rentabilisé sur 14 ans environ. Il contribuera aussi, pour la faune et la population, à un réel confort par une réduction de la pollution lumineuse.

PLANNING

En cas de validation par le Conseil communal, l'objectif est de réaliser ces travaux avant l'automne 2024 afin que ce nouvel éclairage soit en place pour cet hiver.

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Roche

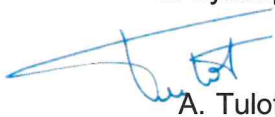
- Vu** le préavis N° 25/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs,
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 256'000.-TTC pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs ;
 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante; sans recours à l'emprunt ;
 3. D'amortir la somme de CHF 150'000.- par un prélèvement dans le « fonds de réserve renouvellement éclairage public » (compte 9282.14) ;
 4. D'amortir le solde du montant de ces travaux sur 20 ans, pour la première fois en 2025.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 26 mars 2024

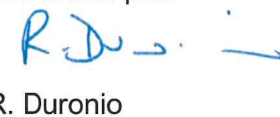
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

la Secrétaire municipale

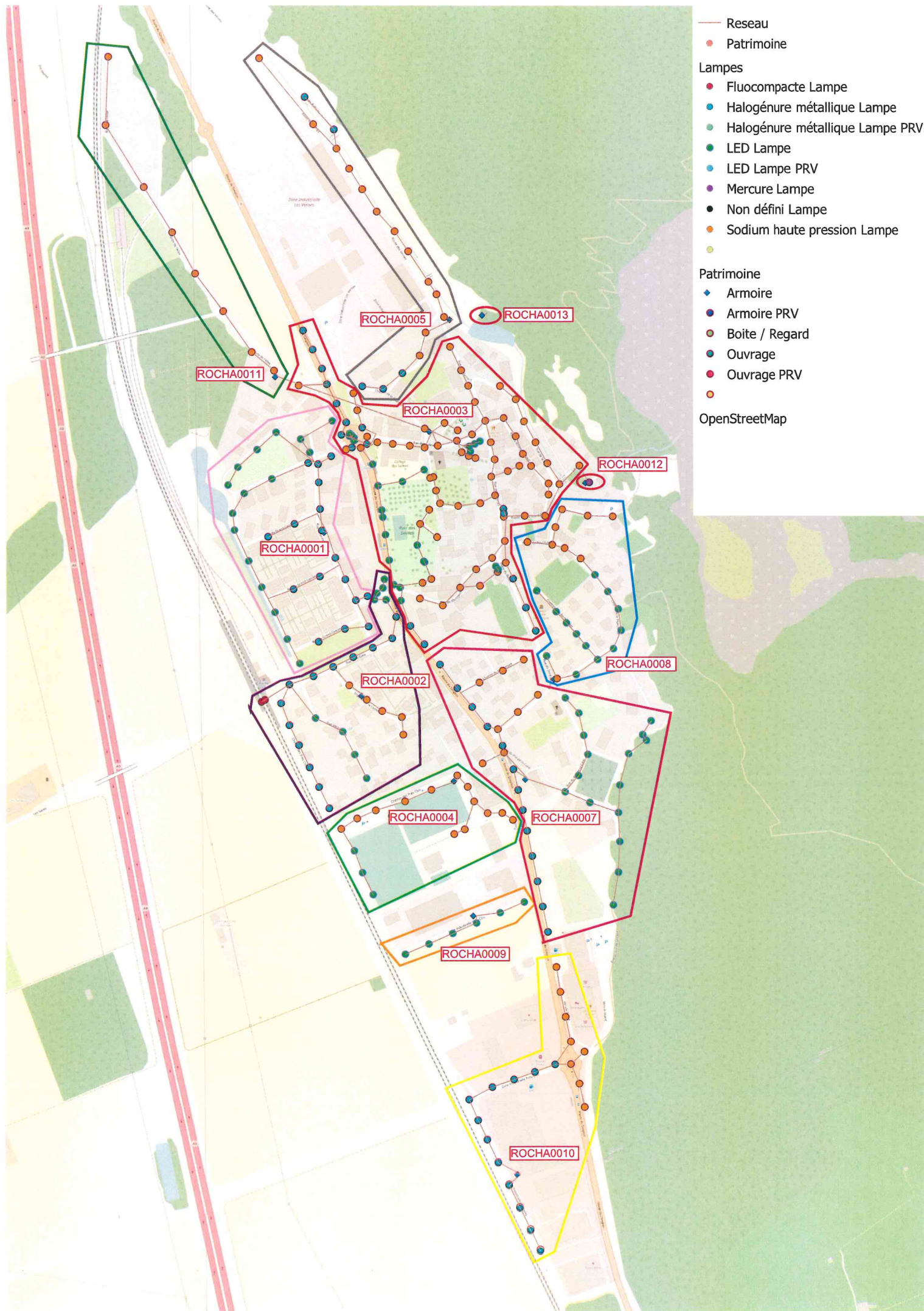

A. Tulot




R. Duronio

Délégués de la Municipalité : Jean-Marc Chavannes, Vice-Syndic, Thierry Blanc, Municipal

Annexe : plan de l'éclairage



- Réseau
- Patrimoine
- Lampes**
 - Fluocompacte Lampe
 - Halogénure métallique Lampe
 - Halogénure métallique Lampe PRV
 - LED Lampe
 - LED Lampe PRV
 - Mercure Lampe
 - Non défini Lampe
 - Sodium haute pression Lampe
- Patrimoine**
 - ◆ Armoire
 - Armoire PRV
 - Boite / Regard
 - Ouvrage
 - Ouvrage PRV
- OpenStreetMap